

Les pionniers de l'or noir du Pechelbronn

(4) ETIENNE FRANCOIS SAGET

(1740-1809)

CHAPITRE III

Le garde-magasin d'Antoine Le Bel

Antoine Le Bel conserva Etienne François Saget dans ses fonctions de garde-magasin. A lire le règlement qu'il édicta le 1^{er} octobre 1787, il lui avait même confié de larges et importantes responsabilités, faisant de lui la véritable cheville ouvrière du Pechelbronn. Il le récompensa en l'emmenant au printemps 1775 à Paris pour lui faire prêter serment en remplacement de trois vassaux empêchés du comte d'Artois. Par testament, il lui lègue également une pension de 300 livres. Etienne François devient ensuite l'homme de confiance de la veuve d'Antoine Le Bel et forme son successeur, Jean André Geynet, à tous les secrets de la mine et usine d'asphalte.

Sous l'autorité d'Antoine Le Bel, Etienne François Saget continua ses fonctions de garde-magasin. Le règlement du 1^{er} octobre 1787 définit celles-ci en cinq articles (n° 50 à 54). Le garde-magasin devait tout d'abord comptabiliser dans un registre particulier les graisses claires et épaisses produites par les ouvriers raffineurs. Il ne devait les délivrer que sur le pied ordonné par Antoine Le Bel. C'est ainsi qu'il avait interdiction de vendre des graisses claires aux colporteurs, qui les falsifiaient avec de la graisse de pin pour la revendre au prix de la graisse épaisse. Et bien sûr, il devait également tenir un livre de vente de ces graisses.

Véritable pilier de l'usine, à côté de l'inspecteur des chefs de brigade, Etienne François, en tant que garde-magasin, était aussi chargé de l'inspection des travaux souterrains. Il tenait le registre du comité technique, qui se réunissait l'après-midi du premier dimanche de chaque mois pour faire le point des travaux souterrains. Il faisait aussi fonction de géomètre souterrain. Il tenait le journal des souterrains et celui du laboratoire, ce dernier registre devant contenir le nombre des journées, la consommation du bois et huile à brûler ainsi que le nombre des raffinages.

Etienne François était également responsable de tous les outils et ustensiles en général. Il devait donc tenir un livre contenant leurs entrées et sorties. Il devait en faire de même pour les tonneaux et barils, qui lui étaient livrés et qu'il vendait aux particuliers. Il avait aussi l'inspection sur le maréchal-ferrant et les domestiques, « *afin que chacun remplisse son devoir pour le bien de l'entreprise, afin que rien ne soit gaspillé, cassé ou perdu au préjudice du propriétaire de la manufacture* » (*Traité asphaltique*).

Le voyage à Paris

Cependant, il est aussi arrivé qu'Antoine Le Bel emmène Etienne François Saget à Paris et à la chancellerie du comte d'Artois pour l'impliquer dans ses combinaisons. C'est ainsi qu'à trois reprises au cours du printemps 1775 il le prend comme remplaçant au débotté d'un

vassal du dernier frère du roi, qui n'avait pas eu le temps ou les moyens financiers de faire le voyage de la capitale pour prêter ses foi et hommage et serment de fidélité. Mais le procédé était courant. Les vassaux empêchés fournissaient alors une procuration, laissée en blanc, qu'Antoine Le Bel se chargeait de remplir du nom, selon ses propres termes, « *du premier venu qui entrait dans son bureau* ».

Le plus souvent, il prenait un dénommé Jean François Mondet, bourgeois de Paris, qui habitait Cul de sac St-Fiacre, paroisse St-Eustache (AN : x/2b/1429), ou alors un certain Clamer, que le bailli Geiger de Sultz-sous-Forêts lui avait recommandé comme commis supplétif. Puis au printemps 1775, pour varier les plaisirs, il prit son garde-magasin du Pechelbronn. La première fois, ce fut pour rendre les foi et homme à la place d'un certain Jean Dechastel, résidant en la ville du Puy, pour les fiefs de Sevières, Giberges et Brangeyres dans le duché de Mercoeur (AN : x/2b/1428).

La seconde fois, le 7 avril 1775, Etienne François Saget, « *s'étant mis en devoir et posture de vassal* », prêta serment à Versailles entre les mains du chancelier Bastard pour le compte de Messire François de Sauret pour ses fiefs du Jarousset, de la Chaumette et de Bressanges, dans la vicomté de Murat, duché d'Auvergne (AN : x/2b/1427 et 1429). La troisième fois, c'était le 2 mai suivant à Paris, sans doute rue Saint-Marc, dans les bureaux mêmes de la chancellerie du comte d'Artois. S'étant mis une nouvelle fois « *en devoir et posture de vassal* » devant le chancelier Bastard, le dévoué garde-magasin du Pechelbronn prêta alors serment en lieu et place de Messire Pierre de Mallet de Châtillon, chevalier de la Barthe, pour ses fiefs de Mallaville, de la forêt de Plessac et de la rivière de Confleuille dans le duché d'Angoulême (AN : x/2b/1427).

Dans les actes de procuration, Etienne François Saget avait pour l'occasion été travesti en « *bourgeois de Paris* », mais évidemment sans indication de domicile, contrairement à l'usage le plus courant, sauf dans le premier cas, où il prétendit habiter rue Neuve St-Eustache à Paris. Ces trois actes de foi et hommage, numérotés 268, 276 et 349, vont figurer ensuite parmi la trentaine de pièces à conviction, qui en 1779 permirent de traîner Antoine Le Bel devant le Parlement de Paris pour falsifications et malversations, puisque « *des droits plus forts* » paraissaient y avoir été substitués par « *graturages* » à des « *droits moins forts* » (AN : x/2b/1427).

Antoine Le Bel, cependant, eut de la reconnaissance pour son fidèle garde-magasin. Par son testament du 17 décembre 1788, il lui fit ainsi don de « *la somme de trois cents livres payable annuellement à titre de retraite, lorsqu'il (Etienne François) ne sera plus en état de travailler sur la place, avec un logement convenable* » (ABR : 6E40.2/115).

Après le décès d'Antoine Le Bel

Etienne François Saget joue ensuite un rôle non négligeable dans le règlement de la succession d'Antoine Le Bel, décédé le 23 décembre 1788 à Wissembourg. Le 26 décembre 1788, François Ignace Victor Geiger, bailli du bailliage de Kutzenhausen lui confie ainsi à lui Saget ainsi qu'à Jean-Philippe Pfitzinger, bourgeois de Merkwiller, la garde des bâtiments du domaine du Pechelbronn (magasins, granges, greniers et écuries, avec leur contenu en chevaux, sacs et gerbes de grains), abandonnés par le défunt côté Kutzenhausen.

En mai 1789, Etienne François Saget assiste ensuite Weimer, le greffier de Woerth, dans la confection de l'inventaire des biens meubles et immeubles laissés par le défunt au Pechelbronn. A cette occasion, Marie-Anne Charlotte, la fille aînée d'Antoine Le Bel, et l'époux de celle-ci, Claude Alexis Mabru, trésorier à Clermont-Ferrand, l'avaient même désigné pour requérir en leur nom la démolition des scellés et consentir en leur nom à la vente de biens meubles et immeubles qui pourrait s'en suivre, mais qui ne paraît pas avoir eu lieu.

Il ressort de cet inventaire que Jean Le Bel, le frère d'Antoine, se chargeait d'encaisser, en son absence et en son nom, les produits de la seigneurie de Schoenenbourg. Etienne François Saget, par contre, faisait de sa part certaines dépenses de nature agricole. C'est ainsi qu'en mai 1789, il devait encore à Georges Henry de Merkwiller la somme de 24 livres pour de la paille enchériée, et une autre de 127 livres 16 sols pour du foin. A Aulbert, le receveur seigneurial de la prévôté de Kutzenhausen, il devait la somme de 271 livres 4 sols pour 113 quintaux de foin, ainsi que celle de 360 livres pour cinquante sacs d'avoine. Il devait aussi 40 livres, également pour du foin, à un quidam de Schoenenbourg et 31 livres 12 sols à Abraham Marx, juif de Kutzenhausen, pour différentes marchandises fournies. Etienne François Saget, enfin, devait 56 livres 18 sols au procureur Scheib de Soultz pour différentes instances engagées pour le défunt propriétaire du Pechelbronn (ABR : 6E40.2/115, référence communiquée par J. Vogt, Strasbourg).

Par la suite, le vénérable garde-magasin devient évidemment l'homme de confiance de la veuve d'Antoine Le Bel, dans les bonnes circonstances comme dans les moins bonnes, ainsi qu'il l'avait déjà été, trente années plus tôt, de la veuve de la Sablonnière. Sa fidélité à toute épreuve, il eut l'occasion de la démontrer dès le 31 juillet 1789, lorsque les habitants de Kutzenhausen, « *armés de toutes sortes d'instruments et ayant les préposés de la commune à leur tête* », vinrent en force au Pechelbronn réclamer l'annulation du bail héréditaire des 18 arpents communaux du Krummelgut, qui avait été accordé à Antoine Le Bel en 1764 et 1766, pour les prétendus besoins de son exploitation, suite à l'intervention de l'intendant d'Alsace. La foule en profita pour exercer des « *procédés barbares et inhumains* » non seulement sur la veuve d'Antoine Le Bel et sur sa fille « *alors à peine pubère* », mais également « *sur le Sr Saget, commis à la mine d'asphalte, sur l'épouse de ce dernier et sur leurs enfants.* » La veuve fut ensuite traînée jusqu'à Kutzenhausen, dans la maison du syndic, où elle dut promettre par écrit de rétrocéder les 18 arpents.

Trois jours plus tard, le 3 août 1789, Etienne François Saget l'accompagna ensuite à Woerth, chez le greffier tabellion Weimer, où ils signèrent tous deux l'acte d'abandon, en bonne et due forme, de ces 18 arpents (ABR : 414D676). Le 23 juin 1790, il l'assiste encore à Kutzenhausen dans la signature d'un bail de six ans pour l'abonnement des dîmes (ABR : E2190). Nous ne savons rien de l'attitude d'Etienne François Saget lors de l'incursion des Condéens au Pechelbronn, à la mi-octobre 1793, aux fins de venger les turpitudes que la veuve d'Antoine Le Bel avait fait subir au baron de Bode de Soultz. Mais il y a tout lieu de supposer qu'Etienne François était là, fidèle à son poste, tâchant comme à son habitude d'éviter le pire.

En vendémiaire an III (octobre 1794), il est même cité comme « *directeur* » de la mine du Pechelbronn et participe à ce titre à l'estimation et au marquage, dans la forêt dite Westerholtz, ban de Surbourg, de 324 arbres, qui venaient d'être affectés à l'usine pour lui permettre d'ouvrir un nouveau puisard et de fournir des graisses aux armées de la République (ABR : 1L1256).

L'hommage de Jean André Geynet

Mais Etienne François Saget approchait déjà de la soixantaine, avec tous les stigmates du « *digne et respectable vieillard* ». La veuve et les trois enfants héritiers d'Antoine Le Bel s'accordent alors pour lui désigner un successeur : Jean André Geynet, 29 ans, qui le 7 août 1794 était devenu l'époux d'Anne Antoinette Rosalie, 25 ans, la seconde fille d'Antoine Le Bel. Ce dernier, auparavant fonctionnaire du district de Wissembourg et fils d'un boulanger de cette ville, avait évidemment encore tout à apprendre. Et c'est bien sûr notre vénérable garde-magasin, qui se chargea de le former à tous les secrets de l'extraction et de la fabrication des graisses de pétrole.

En nivôse an III (janvier 1795), dans une lettre à l'Agence des mines à Paris, Jean André Geynet, plein de reconnaissance, lui rendra donc un hommage appuyé : « *Ce digne et respectable vieillard, existant depuis quarante ans sans interruption sur cette mine a infiniment contribué par ses talents, son activité et zèle infatigables, à maintenir l'exploitation. C'est au péril de sa vie même qu'il a préservé ce bijou de la République de la dévastation totale pendant l'invasion de l'ennemi (d'octobre à décembre 1793), de manière qu'il a tous les droits à la reconnaissance de la veuve Le Bel et mérite par là à être au rang des hommes utiles. Je ne cesse de faire des vœux à l'Être suprême pour sa conservation, à l'effet d'acquérir après lui les connaissances nécessaires à l'exploitation d'une usine aussi importante, n'y étant que depuis environ cinq mois et étant tout neuf dans cette partie. Un républicain ne doit, à mon avis, recueillir la reconnaissance nationale aux dépens d'autrui. Vive la République française ! vive la Convention nationale ! Salut et fraternité, Geynet, directeur.* »

Dans cette même lettre, Jean André Geynet attribue également au Citoyen Saget l'invention d'un « *sable d'asphalte pour l'écriture, provenant de la mine de pétrole dont on tire l'huile* ». Geynet comptait évidemment que l'Agence des mines et la Convention nationale l'emploient dans leurs bureaux. « *Honorez-moi seulement d'une demande, insiste-t-il, je me ferai une grande fête de vous en faire parvenir tant qu'il vous plaira* » (AN : F14 8142).

Les qualités personnelles et l'esprit républicain de Jean André Geynet ne manqueront pas d'être remarqués par Bailly, le représentant du peuple que la Convention nationale avait envoyé en mission dans les départements de l'Est pour épurer les autorités constituées. Au début de février 1795, ce dernier l'avait donc nommé aux fonctions de premier membre du Conseil général de l'administration du district de Wissembourg. Mais Jean André Geynet dut se désister, le service de la mine et des usines du Pechelbronn ne souffrant pas qu'il s'en absente trop souvent, « *attendu, dit-il, que le respectable Saget est hors d'état, à raison de son grand âge, de diriger seul les travaux les travaux multipliés, surtout dans les circonstances actuelles* » (AN : F14 8142). Jean André Geynet ne reviendra à la politique qu'en mars 1808, lorsqu'il est nommé maire de Lampertsloch.

En nivôse an III (janvier 1795), Jean André Geynet, en tant que nouveau directeur, nourri et logé, des usines de Pechelbronn, avait un salaire de 2 400 francs par an, contre 900 francs pour le numéro 2 de l'établissement, le garde-magasin Etienne François Saget, lui aussi nourri et logé. Parmi les 48 employés que comptait alors l'usine, on trouve également Jean-Baptiste Saget, quinze ans, second fils du garde-magasin, qui gagnait alors 300 francs par an comme l'une des quatre valets de voitures (AN : F14 8142).

Un dernier plan de grande dimension

En l'an V (1797), Etienne François Saget signe une dernière contribution à l'Histoire. C'est un « *Plan général des anciens et nouveaux travaux de la mine d'asphalte Le Bel* ». Document de grande dimension et très détaillé, qu'il n'a évidemment pas tracé de sa propre main, mais qui n'a pu être établi que d'après ses précieuses indications. Contrairement au plan dressé trente ans plus tôt, le 6 juin 1768, celui-ci présente l'avantage de donner le tracé des galeries souterraines depuis le début des travaux en 1735. Elles sont orientées d'ouest en est et traversent le domaine du Pechelbronn de part en part. A l'ouest, elles ont été ouvertes à flanc de coteau, puis de distance en distance sont marquées d'un carré noir, indiquant l'emplacement des puisards d'extraction, d'aéragage et d'épuisement.

En cet an V, l'exploitation comptait trois puisards. Le premier, de 108 pieds de profondeur (plus de 36 m) est le puits dit Bléton, ouvert par Antoine Le Bel en 1785, en bordure du chemin de Merkwiller à Lobsann, après l'embranchement du chemin vers Oberkutzenhausen, mais son filon était en voie d'épuisement. Le second puisard avait également été ouvert par Antoine Le Bel, mais en 1788, à 70 toises (140 mètres) à l'est du précédent, en direction du Grosswald d'Oberkutzenhausen. Le dernier puisard, enfin, devait être ouvert en 1793, encore plus l'est, à quelques 70 toises du précédent. Mais il a été retardé par l'invasion des Austro-Prussiens. Commencé en thermidor an II (août 1794), il avait été achevé en vendémiaire an III (octobre 1794). En 1797, il était prévu de pousser les galeries du second puisard vers le troisième et d'améliorer leur aéragage au moyen d'une galerie percée à flanc de coteau, côté est.

Selon toute probabilité, la disposition des bâtiments n'avait pas changé depuis le décès d'Antoine Le Bel. Le laboratoire se composait de 5 fourneaux montés de 8 chaudières chacun ; de 4 grandes chaudières de raffinage ; d'une autre pour la graisse épaisse et d'une dernière de cuivre pour le savon, ainsi que d'un fourneau pour l'huile de pétrole. Au nombre des autres bâtiments sont mentionnés : un hangar pour déposer la mine, un cuvage et cave (?), les ateliers du charron et du tonnelier, une charbonnière, une petite écurie, le logement de la Citoyenne Le Bel, une grande écurie, une grange pour les grains et fourrages, une boulangerie, la forge du maréchal-ferrant et le logement des gens de métier (Archives du Musée du pétrole de Merkwiller-Pechelbronn, très aimablement communiqué par M. Daniel Rodier).

En 1806, « *Etienne Sarget* » (sic) est encore mentionné, à propos du Pechelbronn, dans l'« *Essai d'une minéralogie économique-technique des départements du Haut- et du Bas-Rhin formant la ci-devant Alsace* » du docteur en médecine strasbourgeois Jean Philippe Graffenauer. Il y est présenté comme celui qui a « *constamment dirigé* » les travaux de mine, et qui continuait encore de les diriger à cette date, soit deux avant sa mort. Selon le Dr Graffenauer, ce « *vieillard respectable* » avait de plus soupçonné depuis longtemps le nouveau filon qui était alors exploité derrière le Pechelbronn, dans la direction du nord-est, « *à un demi-quart de lieue de distance de la fabrique* » (Jean Philippe Graffenauer : « *Essai d'une minéralogie économique-technique des départements du Haut- et du Bas-Rhin formant la ci-devant Alsace* », Strasbourg, chez Louis Eck, imprimeur-libraire, 384 p., renseignement très aimablement communiqué par M. Daniel Rodier). ©